AURIS

Société d'investissement à capital variable 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg R.C.S. Luxembourg: B 197.662

AVIS AUX ACTIONNAIRES DU COMPARTIMENT « AURIS - SELECTION DEFENSIVE »

Luxembourg, 31 Octobre 2018

Cher Actionnaire,

En tant qu'actionnaire du compartiment « Auris - Selection Defensive » (le « Compartiment »), le conseil d'administration de la Société (le « Conseil ») vous informe par la présente de la clarification de la politique d'investissement du Compartiment.

Clarification de la politique d'investissement

Afin de refléter de manière plus transparente la composition actuelle du portefeuille et la stratégie d'investissement du Compartiment, le Conseil a décidé d'apporter quelques clarifications à la politique d'investissement du Compartiment, comme suit :

La stratégie d'investissement du Compartiment a été modifiée pour refléter plus clairement le fait que les investissements en actions ne sont effectués qu'à titre accessoire. Le premier paragraphe de la section « 2. Stratégie d'investissement du Compartiment » est donc clarifiée comme suit (les modifications sont soulignées) :

« La stratégie d'investissement, active et discrétionnaire, consiste à répartir trouver des opportunités les placements entre les actions, sur le marché des obligations et des instruments du marché monétaire en fonction des perspectives économiques et du marché, ainsi que sur la base des prévisions de l'équipe de gestion. À titre accessoire, le Compartiment est autorisé à investir dans des actions. La stratégie vise à maîtriser la volatilité de la valeur liquidative du Compartiment.

En ce qui concerne l'exposition aux actions, l'exposition maximale est limitée à 10% de l'actif net et le Compartiment ciblera uniquement les actions européennes.

De plus, la règle d'allocation suivant laquelle « La note moyenne des titres à haut rendement sera égale à BB » a été supprimé. Les raisons sont que les limites existantes sur les titres « à haut rendement » conduisent déjà à une exposition maximale de 50% et une notation minimale de B- et que le maintien de cette règle pourrait, dans certaines situations, obliger le Compartiment à augmenter ses expositions sur des titres « à haut rendement », ce qui serait en contradiction avec son objectif d'investissement.

En outre, la sélection des actions a été clarifiée afin de refléter le fait que les actions sont sélectionnées sur la base de leurs évaluations (DCF, PER, valeur nette d'inventaire, etc.) plutôt que sur la base de leur capitalisation boursière.

En ce qui concerne l'utilisation de dérivés, les dérivés pouvant être utilisés ont été spécifiés de manière plus détaillée afin d'inclure les options, les swaps de taux d'intérêt, les swaps sur défaillance de crédit (CDS) et les contrats pour différence (CFD), en plus des autres dérivés précédemment décrits dans la politique d'investissement.

Les clarifications ci-dessus seront reflétées dans une version mise à jour du prospectus de la Société datée de décembre 2018 (le « Prospectus »).

Tout terme défini dans la présente lettre aura le même sens que dans le Prospectus, sauf indication contraire dans les présentes.

Si vous souhaitez des informations complémentaires (ou si vous souhaitez obtenir une copie du Prospectus mis à jour, une fois disponible), veuillez contacter le siège social de la Société ou visiter le site Web à l'adresse http://www.aurisgestion.com/

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de bien prendre connaissance du document d'information clé pour l'investisseur avant d'investir.

Cordialement,

Au nom du Conseil

Alexandre HEZEZ

Directeur

Sylvain AFRIAT

Directeur